

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 septembre 2006

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3610-2006.

Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution.

Réponse de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux commentaires d'Hydro-Québec Distribution sur les demandes d'intervention.

Chère Consœur,

La *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* désirent répondre par la présente à certains des commentaires d'Hydro-Québec Distribution sur les demandes d'intervention.

Nous attirons l'attention de la Régie sur le fait que le présent dossier regroupe trois causes annuelles d'Hydro-Québec Distribution :

- La cause tarifaire annuelle de HQD.
- La cause annuelle du PGEÉ de HQD.
- La cause annuelle d'approbation des investissements de HQD.

De plus, parmi ces trois causes annuelles ainsi regroupées se trouvent plusieurs sujets qui, cette année, amènent un traitement particulier : le traitement différent des comptes reportés de transport (compte débiteur, qui est étalé) et d'approvisionnement (compte créditeur, qui

est récupéré immédiatement), divers autres reports de charges et investissements (dont les investissements en pérennité), l'impact de ces reports et étalements sur la hausse tarifaire, de nouvelles propositions de HQD sur la structure tarifaire, de nouvelles propositions de HQD sur la géothermie dans le PGEÉ, un rapport sur les programmes d'efficacité énergétique axés sur le financement, et de nombreux autres sujets spécifiques à 2007.

Le regroupement de trois causes en un seul dossier et la spécificité de certains sujets, cette année, contribuent à ce que les budgets des intervenants soient plus élevés au présent dossier.

Tel qu'il est vu ci-après, CETAF-AQLPA-SÉ traitent de plusieurs de ces sujets qui, dans chaque cas, sont pertinents et sont liés à leurs intérêts comme organismes.

CETAF-AQLPA-SÉ désirent fournir à la Régie des produits livrables, incluant plusieurs expertises, comportant une plus-value qui soit la plus utile possible à la Régie et l'aide à prendre une décision indépendante et éclairée sur les enjeux de ce dossier.

Nous reprenons ci-après, point par point, les commentaires d'Hydro-Québec dans sa lettre du 11 septembre 2006, en les classant selon les thèmes d'intervention de CETAF-AQLPA-SÉ :

THEME 1

LA STRATEGIE TARIFAIRE, L'ETALEMENT ET LE REPORT DE CERTAINES DEPENSES ET DE CERTAINS INVESTISSEMENTS PROPOSES PAR HQD

(examinés dans une perspective de justesse du signal transmis aux consommateurs et de l'incitation à l'efficacité énergétique)

Dans sa lettre du 11 septembre 2006, Hydro-Québec argumente que ce thème relève de l'analyse et non de l'expertise.

Cela est grossièrement inexact.

Au contraire, CETAF-AQLPA-SÉ **ne désirent pas se limiter à exprimer banalement leur approbation ou désapprobation** de la stratégie tarifaire du Distributeur.

CETAF-AQLPA-SÉ déposeront un rapport d'expertise de Monsieur Marcel Boyer, assisté de Monsieur Jacques Fontaine.

Par ce rapport, CETAF-AQLPA-SÉ désirent apporter une plus-value à la Régie, c'est-à-dire, d'une part, des outils conceptuels que la Régie pourra reprendre dans sa décision afin de déterminer si la stratégie tarifaire (et sa stratégie correspondante que à l'étalement et au

report de plusieurs charges et investissements, dont les comptes de frais reportés) mérite ou non d'être approuvée par la Régie. Deuxièmement, comme Hydro-Québec omet de le faire elle-même, CETAF-AQLPA-SÉ auront à reconstituer le quantum de l'étalement tarifaire qui résulte des divers reports et étalements de charges et investissements proposés par Hydro-Québec et, troisièmement, à émettre une opinion sur la validité de chacun d'eux.

Le rapport quantifiera également des scénarios alternatifs quant à ces étalements et reports et émettra une opinion quant à leur justification. Il examinera le niveau des hausses tarifaires en résultant. Enfin, le rapport émettra une opinion et une recommandation quant aux décisions que la Régie devrait rendre quant à ces étalements et reports de coûts et investissements, et quant au niveau juste et raisonnable de la hausse tarifaire en résultant pour 2007.

Cela n'est pas de la simple analyse.

L'an dernier (dossier R-3579-2005), la Régie avait refusé l'étalement tarifaire proposé par Hydro-Québec Distribution, pour des motifs tant économiques qu'environnementaux, soulignant l'importance de transmettre un juste signal de prix aux consommateurs afin de favoriser des choix appropriés de leur part en matière d'efficacité énergétique. SÉ-AQLPA avaient, à cette occasion, déposé une preuve d'expertise de Monsieur Marcel Boyer, assisté de Monsieur Jacques Fontaine, soulignant ces éléments et soutenant leurs recommandations sur une solide base conceptuelle, illustrée d'exemples comparables. C'est dans cette même perspective que CETAF-AQLPA-SÉ déposeront leur preuve cette année.

Voir la description du thème 1 d'intervention de CETAF-AQLPA-SÉ en annexe à la demande d'intervention du 7 septembre 2006.

THEME 2

LES PROPOSITIONS D'HQD QUANT A LA REFORME DE LA STRUCTURE TARIFAIRE

(examinées dans une perspective d'incitation à l'efficacité énergétique)

Dans sa lettre du 11 septembre 2006, Hydro-Québec argumente que ce thème relève de l'analyse et non de l'expertise.

Là encore, cela est grossièrement inexact.

Là encore, CETAF-AQLPA-SÉ **ne désirent pas se limiter à exprimer banalement leur approbation ou désapprobation** de la stratégie tarifaire du Distributeur.

La réalité est que les tranches (ou composantes) intra-tarifaires ne reflètent pas la répartition intra-tarifaire des coûts du tarif correspondant. Hydro-Québec l'admet elle-même (quoique selon des *quantum* sous-évalués selon nous). Cependant, la proposition d'ajustement des tranches (ou composantes) intra-tarifaires est tellement timide qu'il faudra encore de nombreuses années (même selon l'estimation d'HQD) avant que ces tranches et composantes intra-tarifaires reflètent leur coût réel, notamment sur la question de la part des coûts servant à la chauffe.

Il y a interfinancement par les usages de *non-chauffe* en faveur de l'usage *chauffage*. HQD est consciente de cet interfinancement et cherche à le corriger, mais beaucoup trop lentement. La lenteur de la stratégie d'HQD ne cadre pas avec les orientations de la stratégie énergétique gouvernementale de mai 2006.

CETAF-AQLPA-SÉ désirent apporter une plus-value à la Régie, c'est-à-dire un rapport d'expertise qui quantifiera cet interfinancement entre les deux types d'usages, et qui formulera une recommandation pour réduire cet interfinancement tout en maintenant des tarifs justes et raisonnables.

CETAF-AQLPA-SÉ souligneront les motifs tant économiques qu'environnementaux pour lesquels la proposition d'HQD devrait être modifiée afin de transmettre un meilleur signal de prix aux consommateurs, afin de favoriser des choix appropriés de leur part en matière d'efficacité énergétique.

Voir la description du thème 2 d'intervention de CETAF-AQLPA-SÉ en annexe à la demande d'intervention du 7 septembre 2006.

THEME 3

LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITE ENERGETIQUE

Hydro-Québec ne conteste pas ce thème d'intervention de CETAF-AQLPA-SÉ.

Voir la description du thème 3 d'intervention de CETAF-AQLPA-SÉ en annexe à la demande d'intervention du 7 septembre 2006, où se trouvent décrits les éléments nouveaux ou spécifiques à cette année, que le Distributeur présente au présent dossier.

THEME 4

L'AJOUT D'INDICATEURS DE PERFORMANCE A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL (COMME CELA SE FAIT NOTAMMENT DEJA A HQT) ET L'USAGE INTERNE QUI EST FAIT DES INDICATEURS PAR HQD

Sous ce thème, CETAF-AQLPA-SÉ ont indiqué, en annexe à leur demande d'intervention, qu'ils présenteront un rapport d'expertise portant sur 2 aspects :

a) **l'ajout d'indicateurs de performance à caractère environnemental**, comme cela se fait déjà à *TransÉnergie* et dans de nombreuses autres entreprises énergétiques (dont *Électricité de France*, *Gaz de France* et *Péto-Canada* dont les indicateurs de développement durable ont déjà été présentés au personnel de la Régie au cours d'une session de formation sur le développement durable tenue en février 2004).

b) des recommandations quant à l'usage interne fait par HQD de tous les indicateurs (**y compris les indicateurs environnementaux qui seront proposés en (a)**), notamment aux fins du régime d'intéressement et de rémunération variable du Distributeur. Le rapport d'expertise de CETAF-AQLPA-SÉ identifiera les règles applicables et formulera des recommandations en vue de déterminer dans quels cas les indicateurs de performance pourraient être utilisés en de tels cas. Il est à noter que notre expert, Monsieur Marcel Boyer, a déjà œuvré spécifiquement sur cette question dans le cadre de travaux antérieurs.

Dans sa lettre du 7 septembre 2006, Hydro-Québec ne s'oppose pas à ce que CETAF-AQLPA-SÉ traitent du thème (a) ci-dessus.

Par contre, Hydro-Québec plaide que le débat sur le thème (b) est terminé par les décisions D-2004-47 et D-2005-34. Nous soumettons respectueusement que cela est inexact. La Régie avait demandé à Hydro-Québec de lui présenter, à brève échéance, un lien plus étroit et plus direct entre le régime d'intéressement et de rémunération variable et les indicateurs de performance ou de qualité de service. Or Hydro-Québec Distribution ne présente toujours pas de telle proposition. Dans sa lettre du 11 septembre 2006 (p. 3, parag. 3), elle argumente même qu'il s'agirait d'une ingérence inappropriée dans sa gestion interne, ce qui contredit le vœu déjà exprimé par la Régie.

BUDGET DE CETAF-AQLPA-SÉ ET RECONNAISSANCE DE STATUT D'EXPERT

Le budget soumis par CETAF-AQLPA-SÉ est un budget prévisionnel conforme aux barèmes fixés par la Régie.

Ce type de budget ne requiert pas d'être approuvé par la Régie à ce stade, d'autant plus que les demandes de reconnaissances d'expertise ne seront demandées qu'ultérieurement à la Régie, dans le délai et de la manière prévue au *Règlement sur la procédure de la*

Régie de l'énergie. Nous demandons donc à la Régie de ne pas se prononcer à ce stade sur le quantum du budget, compte tenu, notamment, des décisions à venir sur les reconnaissances d'expertises.

Nous sommes confiants que les produits livrables que CETAF-AQLPA-SÉ remettra à la Régie, tels que décrits ci-haut et dans la demande d'intervention, lui apporteront une plus-value et seront utiles à ses délibérations. Le recours à une expertise est nécessaire afin de fournir à la Régie davantage qu'une simple approbation ou désapprobation des propositions d'Hydro-Québec, mais des outils conceptuels que la Régie pourra reprendre comme cadre à sa décision, ainsi qu'une évaluation exacte des propositions d'Hydro-Québec et des alternatives envisagées, accompagnée d'une opinion experte sur le bien-fondé et le caractère juste et raisonnable de celles-ci.

Bref, nous demandons à la Régie de nous laisser lui montrer les produits avant de les juger.

Tous les thèmes traités par CETAF-AQLPA-SÉ le seront par ailleurs sous l'angle des considérations environnementales et/ou de la justesse du signal transmis aux consommateurs en vue de les inciter à adopter des mesures d'efficacité énergétique.

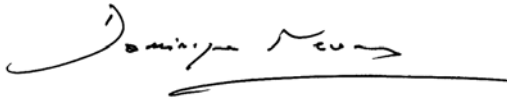
Le nombre d'heures de préparation demandé pour Monsieur Marcel Boyer est de 125 h., ce qui est des plus raisonnable, compte tenu de sa participation comme expert aux rapports sur les thèmes 1, 2 et 4.

Le nombre d'heures de préparation demandé pour Monsieur Jacques Fontaine est de 135 h. (dans certains cas, à titre d'analyste, dans d'autres cas à titre d'expert). Cette durée est également des plus raisonnable, compte tenu de sa participation aux quatre rapports et au thème 5 s'il y a lieu.

Monsieur Richard Massicotte fournira un support aux travaux de CETAF-AQLPA-SÉ sur l'ensemble des thèmes. Madame France Sergerie fournira un témoignage qui portera notamment, mais non exclusivement, sur la géothermie, les programmes de financement à l'efficacité énergétique, ainsi que de nombreuses problématiques observées quant à la mise en œuvre et la conception des programmes d'efficacité énergétique et aux incitatifs s'y rapportant.

Tel qu'indiqué dans notre demande d'intervention du 7 septembre 2006 (p. 3), CETAF-AQLPA-SÉ ont choisi, dans les circonstances, de ne pas déposer de preuve écrite sur le sujet de la répartition des coûts de HQD entre les classes tarifaires. Un autre intervenant a déjà choisi de traiter de ce thème de manière élaborée avec preuve d'expertise.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, reading "Dominique Neuman". The signature is written in a cursive style with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*,
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.